

## Résiliation de cours minerve

## Par pitchoune70, le 21/11/2013 à 10:43

## **Bonjour**

je voudrais arrêté les cours car plus le budjet on ma supprimé des droit je suis au RSA avec 3 enfants a charges il me dise que je peut pas résilié j'ai payé 1479.50 sur 18mois je voudrais des renseignements je suis incrite au cours minerve de paris part correspondance j'ai commencer le 30/03/2012 pour effectuez un cap petite enfance aujourdh'hui je rencontre des soucis financier d'ou j'ai pas pu effectuez mon reglements de 76.25 le mois de novembre que je paye tout les mois aujourdh'hui c'est plus possible car j'ai moins de revenu et toujours mes factures a payer j'ai 3 enfants a charges il me reste pour vivre 300e.

j'ai payer sur 18 mois 1479.50e je voudrais s'avoir quelle droit j'ai et pour ne pas avoir de souci avec l'huisier

Quesque je peut faire sans avoir des souci avec la justice merci